

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**  
~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 11 + 3 procurations
Date de convocation : 27 mai 2019

Séance du 11 juin 2019

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRÉSENTS : M. Gabriel OELSCHLAEGER, Maire
M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire
M. DERVIEUX Jean, Conseiller municipal
M. ESCHBACH Materne, Conseiller municipal
M. HEID Thierry, Conseiller municipal
M. KERN Thomas, Conseiller municipal
Mme SCHALCK Véronique, Conseillère municipale,
M. SCHNEIDER François, Conseiller municipal
Mme WEISS Virginie, Conseillère municipale
M. WILT Alain, Conseiller municipal

EXCUSÉS : Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Mr OELSCHLAEGER
M. JACQUET Frédéric, Conseiller municipal, ayant donné procuration à Mr DERVIEUX
Mme JUGÉAT Clarisse, Conseillère municipale, ayant donné procuration à Mr ESCHBACH

Assistait en outre à la séance :

Mme Johanna LUCAIRE, Secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, lundi 11 juin deux mil dix neuf, à vingt heures en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

- 2019-23 Approbation du PV de la séance du 08 avril 2019
- 2019-24 Désignation de deux secrétaires de séance
- 2019-25 DM1
- 2019-26 Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Salle polyvalente – attribution des lots
- 2019-27 Divers

2019-23 Approbation du PV de la séance du 08 avril 2019

Approbation du PV du 08 avril 2019

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

2019-24 Désignation de deux secrétaires de séance

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommées secrétaires de séance :

- Mme SCHALCK
- Mme WEISS

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

2019-25 Décision modificative n°1

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019 ;

Les crédits prévus pour le paiement du solde des travaux de sécurisation de la rue principale n'étant pas suffisants, il est nécessaire de procéder à la décision modificative n°1 suivante :

Chapitre 020 Dépenses imprévues : - 8 000€
Chapitre 21 c/2151 70 : + 8 000€

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE la décision modificative décrite ci-dessus.

2019-26 Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Salle polyvalente – attribution des lots

La Commune de Schwenheim a décidé d'engager des travaux de mise aux normes de la salle polyvalente.

La mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des travaux a été menée en ce sens sur 12 lots.

Vu l'autorisation de travaux obtenue et la déclaration préalable accordée en juin 2018 ;

Vu la consultation n°2019-01 engagée du 21 mars au 29 avril par la Commune de Schwenheim sur le site Alsace Marchés Publics pour la mise aux normes de la Salle polyvalente ;

Vu les offres de prix réceptionnées en nos services ;

La Commission d'Appel d'Offres, en réunion du 06 juin 2019, a attribué le marché comme suit :

N° du lot	Intitulé du lot	ENTREPRISE	Montant HT retenu
1	TRANSFORMATIONS – GROS ŒUVRE	IRION	39 988,19 €
2	MENUISERIE EXTERIEURE PVC	JUNG	6 756,00 €
3	SERRURERIE	EB	7 940,00 €
4	ASCENSEUR	AMS	17 567,00 €
5	PLATRERIE – FAUX PLAFONDS	GEISTEL	13 251,66€
6	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	MEYER	13 075,12 €
7	CHAUFFAGE - VENTILATION	SANICHAUF	Lot cumulé avec lot 8
8	ASSAINISSEMENT - SANITAIRE	SANICHAUF	41 500.00 €
9	CHAPE - CARRELAGE	CDRE	12 361,93€
10	MENUISERIE INTERIEURS BOIS	JUNG	14 603,20 €
11	PEINTURE EXTERIEURE - INTERIEURE	DECOPEINT	4 700,50 €
12	CONSOLIDATION CHARPENTE	NON ATTRIBUÉ	0 €

Soit un total des lots attribués de 171 743,60€ HT.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

- **ENTERINE** la décision d’attribution des lots prise par la Commission d’Appel d’Offres ;
- **SOLLICITE** toutes les subventions susceptibles d’être allouées pour les travaux ;
- **DECIDE** d’attribuer les travaux selon le descriptif par lots listés ci-dessus ;
- **DECIDE** d’exécuter les travaux ;
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

a) Chats errants impasse du Puits

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un problème concernant la prolifération de chats errants dans le village et particulièrement Impasse du Puits.

D'après la SPA de Saverne, par mail du 9 juin, seule la stérilisation résout les problèmes engendrés par cette prolifération de chats.

La SPA nous rappelle aussi l'obligation légale de faire identifier les animaux domestiques par tatouage ou puce électronique.

Néanmoins, cette campagne de stérilisation a un cout supporté par la Commune à savoir :

- Castration mâle : 28€
- Stérilisation femelle : 60€
- Hystérectomie pour chatte pleine : 80€.

Les animaux stérilisés et tatoués sont relâchés sur leur site afin de reprendre leurs habitudes de chats libres.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

PREND ACTE de ce projet et demande à Mr le Maire de prendre contact avec la personne concernée par cette prolifération.

DECIDE de solliciter la SPA pour remédier à ce problème au vu de la cotisation versée annuellement.

DECIDE de faire paraître un article dans les prochaines "Brèves" afin que les usagers soient plus attentifs aux divagations de leurs animaux et encourager la stérilisation.

b) Maison "Bosch"

Nous avons RDV le 4 juin avec Mr HANGAN Architecte des Bâtiments de France, Mr DOLLINGER de l'ATIP et Mme Anne RIWER du Parc naturel régional des Vosges du Nord - Patrimoine bâti remarquable, au sujet de la maison "BOSCH".

Il a été discuté des possibilités et subventions qui pourraient être allouées pour ce bâtiment.

➤ Information au Conseil municipal :

Vu

Séance close à 21h00.